

# Fédération Francophone des Clubs Pyramide

## Demande d'accréditation pour l'organisation d'un Tournoi dans le cadre du Championnat Fédéral Doublettes 2023-2024

**À faire parvenir au plus tard 20 semaines avant la date du tournoi.**

Le responsable des épreuves du tournoi et les concepteurs ne peuvent prétendre participer à la compétition.

Nom et Prénom de l'Organisateur :

Nom – Prénom et adresse du Responsable des épreuves :

(Mise en forme, découpage et mise sous enveloppes)

N° licence :

Nom et N° du Club :

Département et Ville :

Date du tournoi :

### Arbitre :

Nom et Prénom :

Courriel :

Téléphone :

J'utiliserai mes propres épreuves inédites  Oui  Non

Si oui, je vous les communiquerai **entre 18 et 12 semaines avant la date du tournoi** pour validation.

**Nom des Concepteurs des épreuves :**

Je vous proposerai alors :

- 36 Énigmes à **thèmes variés et inédites (voir site internet de la FFCP – Jeu – Règlements et Documents - Recommandations pour l'élaboration des épreuves)** et en aucun cas des copies de définitions des dictionnaires, de Wikipédia, etc...
- 8 séries de Ping-Pong
- 12 séries de Noms Propres **de thèmes différents.**
- 8 listes de 6 expressions de **3 mots maximum** pour les Grandes Pyramides parmi lesquelles vous sélectionnerez les épreuves retenues, **tout en sachant qu'elles peuvent être refusées, modifiées ou remplacées. Elles deviennent alors la propriété de la F.F.C.P. qui seule peut en disposer, elles ne peuvent en aucun cas circuler sur le Net.**

Notre club sollicite l'accréditation nécessaire à l'organisation d'un Tournoi Fédéral Doublettes. Nous avons connaissance du Règlement **2023/2024** (site internet F.F.C.P. – Jeu – Règlements et documents) de cette épreuve. Nous en connaissons donc les exigences et nous nous engageons, par la présente, à les respecter et à les faire respecter par les joueurs.

En règlement des frais administratifs dont il est question à l'article A-2-4 du Règlement du Championnat Fédéral Doublettes (cocher la case correspondante) :

<input type="checkbox"/>	Nous effectuons ce jour un virement de <b>40 €</b> sur le compte ouvert au nom de la F.F.C.P. (RIB de la F.F.C.P. sur simple demande)
<input type="checkbox"/>	Nous adressons ce jour un chèque de <b>40 € par courrier suivi</b> à la Trésorière de la F.F.C.P., Françoise VAROQUI à l'adresse suivante : 20A Rue Principale 68127 NIEDERENTZEN

**À l'issue du tournoi**, nous reverserons dans la semaine qui suit **2 € par doublette par virement à l'ordre de la F.F.C.P.** (sinon par chèque adressé en lettre suivie à la Trésorière) et transmettrons par lettre suivie les feuilles de match avec les résultats provisoires et éventuellement le rapport d'arbitrage, à l'Administrateur référent.

Si un tournoi est annulé par l'organisateur, les frais d'homologation, lorsque les épreuves sont envoyées, ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure. Un avoir de 20 euros maximum peut être accordé par le Conseil d'Administration à valoir sur l'organisation d'un prochain tournoi homologué.

**Noms, Prénoms, Date et Signatures de l'Organisateur et du Président du Club dont il dépend :**